

Séance du 14 octobre 2025

OBJET : FINANCES – Crédit AP/CP Pré-Billy rez de chaussée bâtiment A3 (Budget 2025)

Date de la convocation : 30 septembre 2025

Président de séance : Antoine de MENTHON

Secrétaire de séance : Claudine FAUDOT

Nombre de membres titulaires en exercice : 30

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 7

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG
2. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG
3. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG
4. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets
5. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex
6. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
7. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 2

1. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire Thonon Agglomération
2. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président CC des Vallées de Thônes

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNÉ POUVOIR : 8

1. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG, ayant donné pouvoir à Mme Mireille MARTEL
2. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz, ayant donné pouvoir à M. Didier EVERAERE
3. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy, ayant donné pouvoir à M. Antoine de MENTHON
4. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy, ayant donné pouvoir à M. Christophe BOCHATON
5. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier, ayant donné pouvoir à Mme Anne BLANC
6. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA, ayant donné pouvoir à Mme Claudine FAUDOT
7. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à Mme Franca VIVIAND
8. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes, ayant donné pouvoir à M. Jacques DALEX

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 13

1. M. Serge BEL, Maire de Messery
2. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2
3. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne
4. Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz
5. Mme Charlotte DEMARCHE, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc
6. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret
7. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy
8. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy
9. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
10. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse
11. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74
12. M. François ASTORG, Maire d'Annecy
13. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74

PERSONNES INVITÉES :

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départemental, excusée

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2511-5 et R2511-9,
- **Vu** la délibération n°2025-04-20 du 2 septembre 2025 relative à l'acquisition d'un local au rez-de-chaussée du plot A3 au pré-Billy,
- **Vu** l'avis de la commission finances,
- **Considérant** le principe d'annualité budgétaire dont la procédure des AP/CP constitue une dérogation permettant d'améliorer la visibilité financière des engagements de l'établissement,
- **Considérant** le vote d'une décision modificative du budget 2025 du CDG74 prévu lors de la réunion du conseil d'administration du 14 octobre 2025.
- Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la procédure d'autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP) vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier qui vont se dérouler sur plusieurs exercices budgétaires. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.
- Dans le cadre du projet d'acquisition du rez-de-chaussée du bâtiment A3 situé ZAC de Pré Billy à Annecy, Monsieur le Président propose de mettre en place un AP/CP pour ce projet qui s'étalera sur plusieurs exercices budgétaires. Les montants de l'AP et des CP pourront faire l'objet de réajustements par délibération au fur et à mesure de l'avancement du projet.
- Le montant de l'AP est estimé à 1.300.000,00 € TTC. La répartition des CP est estimée selon le tableau suivant :

Montant de l'AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
1.300.000,00 €	870.000,00 €	50.000,00 €	340.000,00 €	40.000,00 €

-
- **Le Conseil d'Administration,**
- *Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,*
- **ADOPTÉ** la création de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pour l'opération Pré Billy rez-de-chaussée du bâtiment A3 telles que présentées ci-dessus,
- **INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annecy,
Le 17 octobre 2025

Le secrétaire de séance,

Claudine FAUDOT

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,

Antoine de MENTHON



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- *La transmission au représentant de l'Etat le :*
- *La publication par voie électronique le :*